

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2017/010  
DU 12 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagny-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean-Jacques CLAUDON, Patrick MOUROLIN, José-Luis VAZ, Stéphane MORIZOT, Vincent GUENOT, Sylvain LEROY, Jacques BASSEZ, Jean-François MATTE

Étaient excusés : Mme Nathalie BEAUFORT a donné procuration à Mr Jacques BASSEZ  
Mme Marie-Christine AVERLANT a donné procuration à Mr Jean-Jacques CLAUDON, Mme Josette ROBERT a donné procuration à Mr Patrick MOUROLIN, Mr Mathieu BASTIEN a donné procuration à Mr Jean-François MATTE, Mr Adil TAOUSSI a donné procuration à Mr José-Luis VAZ, Mr Patrick LORMANT a donné procuration à Mr Sylvain LEROY

Étaient absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Jacques BASSEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ORDRE DU JOUR.** -

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2017
- **066** Décision modificative n°4 sur le budget communal pour paiement signalétique CC2T
- **067** Avenant convention dématérialisation
- **068** Décision modificative n°5 pour paiement des factures pour le Pressoir
- **069** Demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental 54
- **070** Vote d'une subvention pour l'Association Bric à Brac
- Questions diverses

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.** -

- Permanence du 30/12/2017 pour inscriptions sur la liste électorale
- Date des vœux du Maire
- Point sur le projet de construction de l'école
- Rétrocession de l'assainissement de la zone Pré Thiéry
- Rendez-vous chez le notaire pour la vente de plusieurs petites parcelles

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, et sur invitation de Mr le Maire, Mrs Alexandre BAUMGARTEN (BEREST) et Sébastien HARDY (Amplitude Paysage) viennent présenter l'Avant Projet portant sur les travaux de requalification de la Place René Kricq. Ils expliquent comment ils envisagent la requalification de la place (parties végétalisées, configuration des places de parking, etc.) Un coût provisoire est avancé suivant le choix des matériaux au sol (béton désactivé, enrobé, etc.)

La séance est ouverte à 21 H 30

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2017/009 en date du 14 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2017/066 : Décision Modificative n°4 sur le budget communal pour le paiement de la signalétique à la CC2T**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ouvrir des crédits à l'article 2041511, afin de régler à la Communauté de Communes Terres Toulaises la réalisation de la signalétique pour un montant de 502.65 €

Mr le Maire propose de prendre la décision modificative comme suit :

- - dépenses imprévues 020 : - 502.65 €
- - article 2041511 : + 502.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :
  - Dépenses imprévues 020 : - 502.65 €
  - Article 2041511 : + 502.65 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION 2017/067 : Avenants à la convention passée avec la Préfecture concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite au changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité, deux avenants doivent être pris :

- un pour la prise en compte du changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité
- un pour la dématérialisation des budgets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatif au dossier portant sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en Préfecture.

**DELIBERATION 2017/068 : Décision Modificative n°5 sur le budget communal pour mandater les factures liées aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal dit « Le Pressoir »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits à l'opération 46 « Aménagement l'Ancien Pressoir » ne sont pas assez importants pour pouvoir mandater les dernières factures.

Il propose donc de prendre les crédits nécessaires au paiement de ces factures à l'opération 55 « Aménagements Place René Kricq ». Ce qui donnerait :

- Opération 55, article 2315 : - 7 000€
- Opération 46, article 21318 : + 7 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :
  - Opération 55, article 2315 : - 7 000 €
  - Opération 46, article 21318 : + 7 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **DELIBERATION 2017/069 : Demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut faire une demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des « Amendes de Police ».

Mr le Maire propose que les travaux suivants soient intégrés dans la demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des « Amendes de Police » :

- pose d'un radar pédagogique route de Bruley en entrant dans le village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus et seront programmés pour l'exercice 2018
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **DELIBERATION 2017/070 : Examen et Vote d'une subvention**

Les membres du Conseil Municipal examinent la demande de subvention de l'Association Bric à Brac pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution d'une subvention (compte 6574) de 150 € à l'association Bric à Brac pour l'année 2017

## **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que les vœux du maire se tiendront le samedi 13 janvier à 19 h à la salle polyvalente.

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'acceptation par la Communauté de Communes de la rétrocession des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales de la zone Pré Thiéry. L'intégration aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux de son rendez-vous avec l'étude notariée Person Bodart le vendredi 15 décembre afin de finaliser les achats de petites parcelles sur la commune (trottoirs au Pré Thiéry, terrain à « la Bouvie », etc.).

Mr le Maire parle ensuite de la réunion qu'il a eu avec les maires des communes de Bruley et de Lagney ainsi que la Présidente du S3V concernant le projet de construction de l'école. Autant les villages étaient enthousiastes l'année dernière, mais lorsque les communes regardent ce que cela va coûter à chaque commune, les communes sont beaucoup moins enthousiastes. Lagney et Pagney derrière Barine sont des communes fragiles, Bruley prend du recul. Mr le Maire signale que la CC2T prend la compétence petite enfance dans 2 ans, il est à supposer qu'elle prendra par la suite la compétence école. Une réunion est prévue, dans le cadre de ce projet de construction d'école, pour voir l'avis de la CC2T dans la prise de compétence de l'enfance.

Mr Jean-Jacques CLAUDON parle ensuite de la commission « Mobilité » dont il fait partie. La Région garde le principe de gratuité au moins jusqu'en 2019. Il signale que le transport scolaire coûte environ 80 à 90 € par élèves et par an.

Mr Patrick MOUROLIN se porte volontaire pour tenir la permanence pour les inscriptions sur la liste électorale le samedi 30 décembre de 10 h à 12 h en mairie.

Mr Sylvain LEROY parle du remplacement du compteur Linky pour sa maison et des désagréments par rapport à son abonnement EJP. Mr le Maire propose que l'on contacte Mme Ohnet de chez ENEDIS afin d'avoir des éclaircissements à ce sujet.

Jean-Jacques CLAUDON parle de tables de Ping-pong qui dorment à la cave. Mr Jacques BASSEZ connaît un club de ping-pong susceptible d'être intéressé. Il va voir pour les contacter.

Mr le Maire fait un tour de table pour savoir si les Conseillers Municipaux ont des questions des administrés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10**

**Le Maire,  
Jean-François MATTE**